

Initiatives ministérielles

ministériel ayant déjà siégé dans l'opposition qui ne puisse être mal à l'aise en voyant un leader du gouvernement proposer aujourd'hui une motion visant à écourter le débat sur une question aussi fondamentale.

Monsieur le Président, pourquoi le député de Winnipeg Transcona a-t-il fait appel à vous? Parce que vous êtes le premier d'entre nous et le défenseur des minorités à la Chambre des communes. Je suis entièrement d'accord avec le député de Winnipeg Transcona. Le temps est venu pour vous de prendre une décision au nom de tous les Canadiens sur cette question, sans égard à la façon dont nous voterons sur le projet de loi. Je ne sais pas encore comment je voterai moi-même sur le projet de loi, mais je puis vous dire comment je voterai sur cette motion si jamais elle est mise aux voix. S'il ne s'agit pas là d'un cas exceptionnel sur lequel il appartient à la présidence de se prononcer, nous pourrions tout aussi bien nous débarrasser du Règlement.

• (1540)

Certaines autres décisions prises ici tout récemment ont certainement fait tomber la Chambre dans le discrédit à mon avis.

Je terminerai en disant que je n'interviendrais normalement pas dans ce genre de débat, car je pense que le gouvernement a le droit de faire attribuer une période de temps pour un débat, mais pas à propos d'une des questions les plus fondamentales à laquelle notre pays sera confronté et à laquelle la Chambre devrait être confrontée, mais à laquelle elle ne sera pas confrontée si nous sommes ainsi exposés à ce genre de guillotine.

M. le Président: Je vais écouter le député de Calgary-Nord-Est, mais je lui demande d'être bref.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'appuie certainement l'intervention du député de Winnipeg Transcona. Il vous a présenté tous les arguments pertinents et je ne veux pas les répéter. À mon avis, il est essentiel que cette importante question soit débattue. C'est un important projet de loi.

Les Canadiens pensent à l'ALÉNA aujourd'hui et se demandent quelles seront les répercussions de cet accord. C'est un projet de loi très volumineux—quelque 2 000 pages—et je crois que tous les députés devraient pouvoir exprimer l'opinion de leurs électeurs sur une question qui changera bien des choses dans notre pays.

J'espère, monsieur le Président, que vous rendrez une sage décision comme je vous sais capable de le faire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, après avoir entendu ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, j'aimerais, si vous me le permettez, faire quelques remarques supplémentaires qui, je l'espère, vous seront utiles.

À ma connaissance, il n'y a rien, ni dans le Règlement ni ailleurs, qui oblige l'opposition à accepter les plans qu'on lui propose pour l'étude des diverses mesures législatives. Nous ne sommes pas obligés d'accepter ces plans, et le seul fait que nous ne soyons pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre sur certains points n'est pas une raison pour présenter une motion d'attribution de temps.

Il peut y avoir attribution de temps parce qu'on juge que le moment est venu pour la Chambre de prendre une décision, mais certainement pas parce que l'opposition n'est pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre sur certains points.

Au cas où le leader du gouvernement à la Chambre ne s'en serait pas encore rendu compte, nous ne faisons pas tous partie de la même équipe. Nous avons des divergences d'opinions. L'opposition ne doit pas avoir à subir l'attribution de temps simplement parce qu'elle n'est pas d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre au sujet du temps à consacrer à telle ou telle mesure.

Enfin, monsieur le Président, si cela peut vous être utile dans votre décision, je veux ajouter un point. Le leader du gouvernement à la Chambre s'est servi à plusieurs reprises de la Chambre des communes britannique comme exemple, plus particulièrement de la façon dont elle a procédé pour étudier le Traité de Maastricht.

Comme j'ai essayé de le signaler au leader du gouvernement à la Chambre l'autre jour, manifestement sans succès, oui, il est vrai que la Chambre des communes britannique a étudié très rapidement cette mesure à l'étape de la deuxième lecture. Cela fait partie de la tradition du Parlement britannique, mais il ne faut pas oublier que, en ce qui concerne l'étude en comité, les choses se font aussi fort différemment là-bas. À la Chambre des communes britannique, l'étude en comité peut être beaucoup plus longue qu'ici. Dans le cas du Traité de Maastricht, que les Britanniques considéraient comme une question quasi constitutionnelle—et beaucoup d'entre nous considèrent l'ALÉNA comme une question quasi constitutionnelle—la Chambre des communes l'a étudié en comité plénier.

Je sais que, le 11 mars, la Chambre des communes britannique avait déjà consacré 14 jours à l'étude du Traité de Maastricht en comité plénier et qu'elle prévoyait à ce moment-là y consacrer encore une semaine ou plus, toujours en comité plénier.

Le leader du gouvernement à la Chambre induit les gens en erreur en disant que nous devrions suivre l'exem-